

Madame
Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'État
Présidente de la CIIP
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Notre réf. JFL/MB
Votre réf.
Date 7 janvier 2009

Consultation du Plan d'Études romand (PER)

Madame la Conseillère d'État,
Madame la Présidente,
Chère Collègue,

En accord avec le Conseil d'État du canton du Valais, nous nous permettons de vous adresser la prise de position du Valais dans le cadre de la procédure de consultation du Plan d'Études Romand (PER).

Le Département de l'éducation, de la culture et du sport a soumis le contenu du PER aux différentes instances selon les modalités définies par la CIIP. La liste en annexe présente les partenaires consultés. Près de 60 % de réponses lui sont parvenus. Il est à relever que tous les partenaires professionnels ont fait part de leurs remarques ; celles-ci sont synthétisées dans les documents joints.

Commentaires généraux

La définition d'un plan d'études à l'échelle romande est pertinente et respecte en cela les Accords sur le plan fédéral et intercantonal. Toutefois, au respect des **spécificités cantonales**, le Conseil d'État se réjouit de disposer d'une marge de manœuvre propre à répondre aux attentes de la culture scolaire de son canton.

Dans le même sens, il semble opportun de laisser une grande autonomie à chaque canton dans la définition de ses **grilles horaires**. En effet, tant en réponse aux caractéristiques retenues par le Département de l'éducation, de la culture et du sport qu'au regard des conditions de travail actuelles de ses enseignants, la répartition horaire de chaque discipline doit demeurer sous la responsabilité de chaque canton.

Dans le domaine des **formations** initiale et continue des enseignants, les conditions-cadres doivent apporter des réponses concrètes aux enjeux imposés par l'introduction de ce nouveau plan d'études. Aussi, il s'agira de veiller à ce que les professionnels disposent du temps nécessaire à une sereine appropriation des



contenus. Un temps suffisant sera défini afin que chaque enseignant s'approprié les ressources utiles à son activité. Dès lors, il ne saurait être défini un calendrier de manière rigoureuse sans avoir, au préalable, apporté les réponses au niveau des **moyens d'enseignement**. Il en est de même pour les conditions matérielles, telles que proposées dans le PER. Un effort non négligeable devra être effectué par les autorités compétentes à cet effet afin d'assurer un lieu scolaire adapté au travail demandé aux enseignants et aux élèves. La tâche est complexe, mais la réussite de l'implémentation du PER est à ce prix.

De manière globale, nous soulignons la qualité et l'ampleur du travail effectué par toutes les personnes engagées dans le processus d'écriture. Le souci de proposer aux futurs utilisateurs un outil professionnel, riche en descriptifs et soucieux d'assurer une verticalité et une transversalité indispensables est une qualité méritoire.

Commentaires spécifiques sur les contenus

Au terme d'une analyse sectorielle, nous relevons plusieurs éléments prioritaires :

1. La place du **français** est centrale ; les fondements de la langue d'apprentissage doivent viser la maîtrise d'outils de base afin de permettre à tous les élèves d'acquérir une expression orale et écrite de qualité. À ce propos, si l'approche co-textuelle est à privilégier, elle ne doit pas occulter la place dévolue à la structuration de la langue.
2. Autre défi de la société actuelle, l'acquisition de connaissances et de compétences dans les **langues étrangères** constitue un objectif de première importance pour les générations actuelles et futures. Aussi, la place de la L2 (allemand) et de la L3 (anglais) représente un enjeu de taille dans le paysage de l'école. Même si le parcours scolaire ne permet pas d'atteindre un niveau langagier très élevé, l'apprentissage des langues constitue une composante essentielle dans la formation des élèves. Ainsi, il s'agira d'asseoir les connaissances de base afin que tous les élèves, enfants migrants et/ou enfants différents compris, puissent accéder aux attentes fondamentales. Mais, le niveau, tel que décrit dans le PER, semble ambitieux, car peu, voire pas approprié à l'ensemble des élèves.
3. La connaissance scientifique, au travers du domaine des **mathématiques** et des sciences de la nature notamment, représente le deuxième pilier de l'apprentissage scolaire. Les mathématiques, discipline au bénéfice d'une coordination efficiente sur le plan romand depuis plusieurs années, doivent faire l'objet d'une évaluation tant au niveau des objectifs que sur le plan des ressources didactiques. La place plus grande apportée aux sciences de la nature rejoint notre vision d'équilibre dans l'importance du domaine scientifique, en lien en particulier avec la mise en place de notre futur cycle d'orientation.
4. Les domaines liés aux disciplines humaines et sociales, soit la **géographie**, **l'histoire** et **l'éducation aux citoyennetés**, appellent une attention particulière ; si les compétences (approches et démarches scientifiques) à acquérir sont indispensables à un apprentissage tout au long de la vie, les connaissances de base ne doivent pas occuper un statut secondaire. En effet, nous nous apercevons que certaines notions ne sont plus abordées, et ce au détriment d'une connaissance large et variée du paysage helvétique et de la richesse de son histoire. Une coloration « locale » doit

être prévue pour le plan d'études et les moyens d'enseignement. Enfin, l'éducation aux citoyennetés est, pour le Valais, un aspect qu'il convient de mettre en valeur. Les futurs citoyens doivent appréhender, dans leur cursus scolaire, les fondements institutionnels et culturels de notre pays.

5. L'**Éducation physique** n'appelle pas de commentaires particuliers. Son importance n'est pas à démontrer et sa présence doit assurer un juste équilibre pour offrir une formation et un développement harmonieux à tous les élèves. Par contre, les contenus de l'**Éducation nutritionnelle** interpellent. Au regard d'une des spécificités de notre canton, il serait judicieux de s'appuyer sur une discipline existante, soit l'**Économie familiale**. En effet, les objectifs de cette caractéristique cantonale doivent être maintenus. Les dimensions économiques et sociales y sont abordées. En outre, le descriptif présenté dans le PER ne laisse que peu de place à la dimension culturelle, au goût et au plaisir. Au contraire, il est souligné la dimension « prévention » et non « promotion » de la santé. De plus, après avoir consulté des personnes compétentes en la matière, des inexactitudes scientifiques apparaissent dans le contenu de la discipline « Éducation nutritionnelle ».
6. Le domaine des **Arts** tient aussi une place importante dans notre école. Nous nous devons de conserver une approche de la culture pour tous les futurs citoyens. L'aspect technique, en particulier pour les travaux manuels, ne doit pas non plus être négligé. La coordination avec les écoles subséquentes permet une bonne adaptation à cet échelon. Une nouvelle fois, les spécificités cantonales, notamment en lien et discussion avec l'économie en place, doivent permettre une bonne transition.
7. Domaine nouvellement abordé dans un plan d'études, la **Formation générale** est une composante du PER qui nous a interpellés. Si son rôle paraît justifié, au regard, entre autres, des nouvelles compétences requises par la société et relayées par notre Parlement, sa place, dans le cadre du plan d'études et sur le terrain, n'est encore pas définie et délimitée de façon optimale. Hormis l'aspect MITIC, se rapprochant plus d'une discipline d'enseignement, les formations proposées doivent être abordées dans une vision plus d'ensemble, telle une offre à la disposition des directions d'école, des établissements et des enseignants, en leur laissant un espace d'autonomie à cet effet.
8. Les **Composantes transversales**, quant à elles, sont à décrire et à intégrer dans chaque discipline et non à développer dans un espace spécifique, bien que pouvant se retrouver dans une approche pluridisciplinaire. La transversalité se lira en filigrane et ne constituera pas une dimension à part entière.

Conclusion

Enfin, nous réitérons nos félicitations pour la qualité de l'ensemble du travail présenté. Toutefois, nous émettons des réserves au regard des éléments relevés précédemment. En outre, nous retenons et prenons note de l'espace qui demeurera à discrétion de chaque entité cantonale. Pour notre part, le renforcement des disciplines fondamentales, l'économie familiale et l'enseignement religieux (éthique et cultures religieuses) représenteront les axes prioritaires à résonances cantonales. La prise en compte de l'ensemble des

positions précédemment décrites constitue la condition sine qua non pour l'approbation du PER auquel nous adhérons dans son principe.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agrée, Madame la Conseillère d'État, Madame la Présidente, chère Collègue, nos salutations les meilleures.

Le chef du Département de
l'éducation, de la culture et du sport

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized oval shape with a vertical stroke through the center, and two horizontal strokes extending from the top and bottom of the oval.

Claude Roch, conseiller d'État

Annexes : Synthèse cantonale
Commentaires spécifiques, éléments scientifiques,...

Copie à : M. Christian Berger, secrétaire général de la CIIP